

DECRET N° 2005-135 DU 24 MARS 2005

Portant nomination au cabinet du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-449 du 12 août 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mars 2005 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Cabinet du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, les personnes dont les noms suivent :

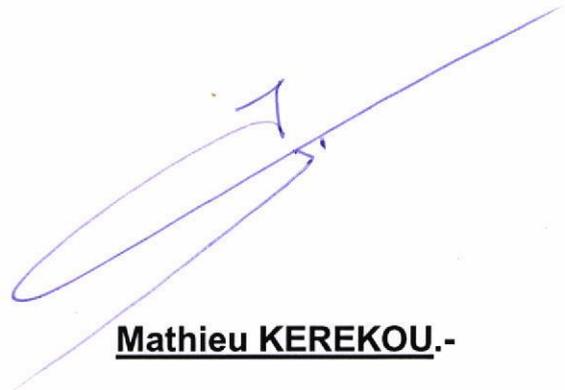
- Directeur de Cabinet : Madame Massan Claire V. H. SENOUVO
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Sylvain ZOHOUN

- Conseiller Technique chargé du suivi de la Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle : Madame Basilia ACCROMBESSI HOUNTONDJI
- Conseiller Technique chargé des Infrastructures, de l'Équipement et de la Maintenance : Madame Perpétue MONSI AGBOKA DOSSOU
- Conseiller Technique Juridique : Monsieur Ernest AHOKPOSSI

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal officiel.

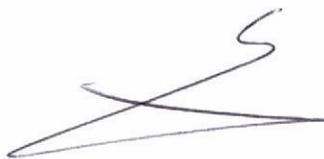
Fait à Cotonou, le 24 mars 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



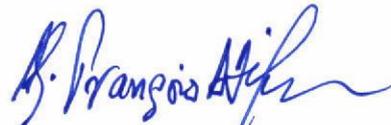
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Économie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle,



Alain F. ADIHOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 METFP 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 05 JO 1.